



Les dons et ressources qui devront être trouvés dans l'avenir serviront tant à l'achèvement du bâtiment et à son entretien qu'au paiement des intérêts et de l'amortissement du dit emprunt.

8.

Les membres sont exonérés de toute responsabilité personnelle vis-à-vis des tiers. Les engagements de l'Association sont uniquement garantis par les ressources énumérées ci-haut.

#### D. ADMINISTRATION :

9.

Les organes de l'Association sont :

- a). L'Assemblée générale,
- b). Le Comité,
- c). Les vérificateurs de comptes.

#### a). L'Assemblée générale :

L'assemblée générale se réunit une fois par an, au printemps. Elle est convoquée par le Comité, au moins dix jours à l'avance. Des assemblées extraordinaires peuvent également être convoquées sur décision du Comité ou lorsque le 1/5 des membres en fait la demande.

L'assemblée générale est valablement constituée quel que soit le nombre des membres présents.

L'assemblée est présidée par le Président ou à son défaut par un autre membre du Comité.

Les décisions sont inscrites dans un procès-verbal, signé par le Président et le Secrétaire.

Tous les membres présents ont droit à une voix à l'assemblée générale.

L'assemblée générale a les attributions suivantes :

- elle approuve le procès-verbal de l'assemblée précédente;
- elle nomme le Comité;
- elle nomme le Président choisi au sein du Comité;
- elle approuve le rapport de gestion, sur rapport des vérificateurs et donne décharge aux organes responsables;
- elle ratifie le programme d'action et le budget pour l'exercice en cours;
- elle nomme les vérificateurs de comptes;
- elle approuve les règlements édictés ou proposés par le Comité;
- elle se prononce sur les recours éventuels contre les décisions du Comité, en matière d'admission ou d'exclusion;
- elle statue sur les questions qui lui seront soumises par le Comité.

Une votation sur les objets qui ne figurent pas à l'ordre du jour, ne peut avoir lieu que sur proposition du Comité! Seuls les objets communiqués par écrit au Comité, six jours à l'avance, sont soumis à l'assemblée générale.